



Le 16 décembre 2025

Les chiffres de la non-financabilité montrent les effets néfastes du Décret Glatigny

Bruxelles, le 16 décembre 2025 – La Fédération des étudiant-e-s francophones (FEF) avait alerté ces dernières années sur les effets de la réforme du décret Paysage menée par Valérie Glatigny, à l'époque ministre de l'Enseignement supérieur. Aujourd'hui, les établissements publient les chiffres de la non-financabilité et démontrent une hausse importante des cas de non-financabilité.

Au moins 50% d'augmentation de non-financabilité par rapport à l'année académique 2022-2023

La réforme du décret paysage a bel et bien eu un effet catastrophique sur la financabilité des étudiants. On compte une augmentation de moitié des étudiants des recours dans les universités par rapport aux années précédentes. Ce chiffre reste incomplet puisqu'il manque les chiffres des étudiants qui n'ont pas fait de recours, ainsi que la progression en haute école.

Les jeunes concernés seront sans aucun doute les étudiants les plus fragiles. De nombreuses études scientifiques rappellent que le milieu économique d'un jeune a une influence directe sur sa réussite académique. Une enquête de l'UCLouvain Saint-Louis montre que les étudiants qui travaillent pour financer leurs études ont 3 fois moins de chances que leur camarades d'auditoire de réussir leur 60 crédits de BA1*. La FEF dénonce donc ce nettoyage socio-économique de l'enseignement supérieur et s'inquiète de l'avenir des jeunes envoyés sans formation sur un marché de l'emploi déjà tendu.

Au moins 3 millions d'euros en moins pour les budgets de l'enseignement supérieur.

Si de nombreux établissements ont accepté d'inscrire des étudiants non-financables, cela n'est pas sans conséquence sur leur finances. Pour rappel, les universités, les hautes-écoles et les écoles supérieures des arts ne recevront aucun financement pour les 9 652 étudiants non-financables acceptés par les établissements. Cela représente, rien que pour les subsides sociaux, un manque à gagner de 2 012 254 euros pour les universités, 1 292 902 euros pour les hautes écoles et 23 833 euros pour les écoles supérieures des arts**.

En attendant le décret Parcours, il est urgent d'objectiver la situation

« Le gouvernement écrit dans la loi qu'il faut être diplômé plus vite, et pense que, par magie, les difficultés des étudiants à réussir leurs cours vont disparaître » a dénoncé Adam Assaoui, Président de la FEF. Au-delà de ces premières données, les étudiants demandent une étude complète de ces chiffres pour comprendre les causes de l'échec des étudiants. Par ailleurs, ils exigent l'arrêt des coupes budgétaires dans l'enseignement supérieur et d'investir massivement pour la réussite des étudiants.

* Dal, Cynthia, et Nicolas Marquis, *Lutter contre l'échec : repenser la relation pédagogique. Caractéristiques à l'entrée du public primo-inscrit à l'USL-B en bloc 1 (2019-2020) et impact sur la réussite*, Rapport I, UCLouvain Saint-Louis Bruxelles, mai 2024, p. 42, https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-st-louis/slbt-sitecampus/institutionnel/20240604_LCE_Etudiants1_web.pdf

** Sur base d'un financement en enveloppe ouverte de 340,48€ par étudiant en 2025.